



Pôle Ressources  
Direction des services juridiques

Lorient, le

- 3 FEV. 2023

**Délégation de fonction et de signature à Monsieur Pascal LE LIBOUX, 14ème Vice-Président chargé du développement économique et de l'emploi**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la séance du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président de Lorient Agglomération ;

Vu la séance du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau et notamment à celle de Monsieur Pascal LE LIBOUX en qualité de 14ème Vice-Président ;

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de déléguer une partie de ses pouvoirs au Président de Lorient Agglomération ;

Considérant que dans un souci de bonne administration, il convient de déléguer une partie des fonctions du Président aux Vice-Présidents et aux membres du Bureau ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de fonction est consentie à Monsieur Pascal LE LIBOUX, 14ème Vice-Président, sous la surveillance et la responsabilité du Président de Lorient Agglomération, dans le domaine du développement économique (y compris le foncier économique) et de l'emploi.

**ARTICLE 2 :** Délégation est également consentie à Monsieur Pascal LE LIBOUX pour signer tout acte se rapportant au domaine délégué tel que précisé à l'article 1 et notamment :

Les courriers d'attribution d'aide économique aux entreprises

Les invitations et relevés de décisions de la commission Mer et Littoral

Les notifications aux porteurs de projet des avis d'opportunité rendus après audition en commission Mer et Littoral

Les actes de cession ou d'acquisition foncière ou immobilière liés au développement économique

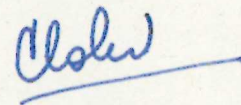
Les décisions de préemption dans le cadre de la subdélégation de l'exercice du droit de préemption urbain conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 octobre 2021



**ARTICLE 3 :** L'arrêté du 5 novembre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pascal LE LIBOUX est abrogé.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président,



Fabrice LOHER

Certifié exécutoire compte tenu de :  
- la transmission en Sous-Préfecture le 06/02/2023  
- la publication le 06/02/2023  
- la notification le 06/02/2023